

RÈGLEMENT SPORTIF GENERAL COMPÉTITIONS FEMININES

Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs

Article 1 : Coupe de France

Les règles sportives sont celles émises par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU), et s'appuie sur le règlement universitaire Football -> <https://sport-u.com/la-ff-sport-u/reglement-sportif/>
Les 2 compétitions Coupes de France Ingénieurs et ESC sont distinctes.

Article 2 : Officialité

Les associations sportives doivent être affiliées à la FFSU, et adhérentes aux ligues régionales FFSU. Cette compétition sera inscrite sur le calendrier national de la FFSU.

Article 3 : Formalités administratives

Chaque joueur devra avoir en sa possession sa carte étudiante et sa licence FFSU 2024-2025 lors de chaque rencontre de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs (un contrôle sera effectué à chaque début de match par l'arbitre). Chaque association s'engage à contracter une assurance pour ses joueuses.

Article 4 : Participation des écoles

Chaque Association sportive d'école ne peut inscrire qu'une seule équipe à la Coupe de France Saint-Gobain des ESC ou Ingénieurs dont elle dépend.
Les modalités d'inscription se feront auprès de l'organisation dédiée.

Article 5 : Validation des joueuses

Une joueuse ne peut jouer que dans une seule équipe tout du long de la saison en cours, celle de l'école et du campus qui est inscrit sur la carte étudiante de la joueuse.

(Par exemple, une joueuse de KEDGE Bordeaux ne pourra pas jouer pour le campus de Marseille.)

Dérogation pour transferts des joueuses d'un campus à l'autre en cours de saison :

Cela s'adresse uniquement aux étudiantes qui changent de campus au semestre 2 en janvier / février. Ce transfert devra être justifié par une attestation de scolarité dans le nouveau campus de rattachement.

Dans ce cas, la joueuse devra en informer l'organisation de la Saint-Gobain Football Cup et devra jouer avec le N° de sa nouvelle licence FFSU et ne pourra revenir jouer pour son équipe de son ex campus du semestre 1, si celle ci était toujours qualifiée dans la compétition. De plus, il faudra que toutes les équipes en soient informées.

Article 6 : Effectifs

Conformément au règlement de la FF SportU, les équipes peuvent inscrire sur la feuille de match : **12 joueuses max** des phases qualificatives jusqu'à la phase finale (FINAL6) incluse.

Les rencontres se déroulent à 8 contre 8 sur terrains réglementés par la FFF (terrain synthétique et/ou en gazon naturel).

Article 7 : Désignation des matches

Pour les premiers tours de la compétition, un rapprochement géographique sera privilégié afin de limiter les déplacements des écoles. Un tirage au sort des groupes sera effectué par l'organisation en fonction des zones géographiques.

Pour optimiser les déplacements et respecter le calendrier FFSU football, les équipes se rencontrant en championnat et en Coupe de France peuvent, après accord préalable des deux équipes et validation auprès du comité d'organisation, ne jouer qu'un SEUL match comptant pour les deux compétitions.

Article 8 : Organisation des matches

L'organisation des matches du 1^{er} tour s'effectue directement entre les écoles, sous le contrôle de l'agence organisatrice.

L'équipe qui reçoit doit fournir **obligatoirement** un arbitre officiel, et l'indemniser.

La désignation des arbitres s'effectue auprès des ligues FFSU.

Une feuille de match FFSU doit être **obligatoirement** remplie et signée par les deux capitaines et l'arbitre de chaque rencontre, puis renvoyée dans les 24h à l'organisation.

Les feuilles des matches doivent être complétées intégralement (nom des buteurs, cartons, etc.)

Les écoles recevant une rencontre doivent déclarer leur arbitre à la ligue FFSU de leur région afin qu'il soit licencié.

Article 9 : Calendrier sportif indicatif

Selon confirmation des jauges d'inscription.

Les matches doivent se jouer dans le respect du calendrier sportif ci-dessous :

- 1er Tour : du 25 novembre au 28 février 2024 – semaine imposée du 02/12/24 au 08/12/24
Les rencontres peuvent se jouer en semaine et/ou week-end
- Barrages de conférences : Nord / Sud / Ouest - 22 et 29 mars 2025
- **FINAL6 : fin avril/début mai 2025 au Centre National du Football de Clairefontaine**

Le nombre d'écoles inscrites définitif déterminera le format sportif et les modalités de qualifications pour le ou les tours suivants.

Un report ne peut se faire sans l'accord de l'organisation. Ces dates de report ne seront acceptées qu'en cas de conditions exceptionnelles justifiées (examen, intempéries climatiques).

Les rencontres pourront se dérouler en match isolé et/ou en triangulaire.

Toute équipe n'ayant pas disputé ses rencontres/triangulaire, dans le respect du timing imparti, sera considérée comme forfait.

Article 10 : Durée de jeu

Pour les matches isolés, les rencontres se disputent en **2 X 30 minutes – sans prolongation, tirs au buts direct.**

En triangulaire, durée des matches : **2 X 20 minutes**

Tournoi triangulaire : 1 journée - 1 stade - 3 équipes = 3 rencontres

Les équipes d'une triangulaire doivent se mettre d'accord sur le lieu d'accueil de la rencontre 15 jours minimum avant la date retenue.

Article 11 : Remplacement

4 remplaçantes maximums sont autorisées, le nombre de changements sont illimités pendant le match.

Les remplacements s'effectuent avec l'autorisation de l'arbitre.

Article 12 : Format des compétitions

Format : Groupe de 3 ou 4 équipes selon les jauges inscrites

Le classement des groupes sera établi selon le barème suivant et déterminera les équipes qualifiées pour le tour suivant

BAREME de points : Victoire = 4pts ; match Nul = 2pts ; Défaite = 1pt ; Forfait* = 0pt

**Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.*

En cas d'égalité dans un groupe, les équipes seront départagées en fonction des critères ci-dessous dans l'ordre suivant :

1. Goal-average général (BP – BC)
2. Goal-average particulier si 2 équipes égalité
3. Meilleure attaque
4. Meilleure défense
5. Nombre de cartons rouges puis jaunes
6. En cas d'égalité parfaite entre 2 ou 3 équipes : Tirage au sort effectué par l'organisation

Si, à la suite d'une triangulaire, les 3 équipes se retrouveraient à égalité parfaite,

Dans le cas où une équipe serait forfait pour un match,

Le match sera considéré comme perdu pour cette équipe et gagné pour l'équipe adverse sur un score de 3-0.

Lors des confrontations à élimination directe, en cas d'égalité les équipes disputeront une séance de 3 tirs au but, sans prolongation.

Article 13 : FINAL6

La phase finale (FINAL6) se déroulera avec 6 équipes qualifiées pour les compétitions féminines au Centre National du Football de Clairefontaine, en mai 2025.

Les dates seront communiquées aux équipes en amont.

5 équipes qualifiées à l'issue des barrages de Conférence + lauréat de l'édition 2024

Le format du FINAL6 sera précisé en amont aux 6 équipes qualifiées.

Pour le FINAL6, les équipes pourront présenter un effectif de 13 personnes maximum =

12 joueuses + 1 encadrant(e) max non joueur

Article 14 : Sanctions et réglementation

Carton jaune : se référer au règlement FFF sauf pour le motif « désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes » qui donnera lieu à un carton blanc.

Carton blanc : désapprobation des décisions de l'arbitre en paroles ou en actes entraînera une expulsion temporaire de 10mn sans remplacement. L'équipe de la joueuse joue en infériorité numérique.

Si l'application de la règle de l'exclusion temporaire devait conduire une équipe à voir son effectif inférieur à 6 joueuses, la sortie de la 6^{ème} joueuse ne serait effectuée qu'au retour d'une exclue temporaire précédent.

Carton jaune doublé : = carton rouge : joueuse exclue

Carton blanc doublé : = carton rouge : joueuse exclue

Carton blanc + un carton jaune = carton rouge : joueuse exclue

Carton rouge direct : joueuse exclue

Une joueuse sanctionnée d'un carton blanc pourra participer à la séance de tir au but : l'exclusion temporaire n'est effective que jusqu'à la fin du temps de jeu.

Les conduites antisportives et comportements non conformes à l'éthique du sport universitaire seront sanctionnés automatiquement selon le barème suivant (*sans préjuger des sanctions qui pourraient être prononcées ultérieurement par la commission mixte compétente*) :

Exclusion pour 2^{ème} carton jaune : suspension 1 match ferme

Exclusion pour 2^{ème} carton blanc : 2 matches fermes

Exclusion pour 1 carton jaune et un carton blanc avec mention de propos injurieux : 2 matches fermes

Exclusion sur carton rouge direct : 2 matches fermes minimum... (selon rapport de l'arbitre), sauf exclusion pour « dernier défenseur » sans conduite dangereuse : 1 match ferme

En cas de carton rouge d'une joueuse lors des barrages qualificatifs pour le FINAL6, la joueuse sera automatiquement suspendue pour les deux premiers matchs du FINAL6.

Pour le FINAL6, les cartons sont remis à zéro pour toutes les joueuses mais les suspensions en cours restent applicables aux joueurs sanctionnés

Les cartons s'appliquent uniquement dans la compétition dans laquelle le carton a été pris. Si une joueuse prend un carton rouge en Championnat FFSU, cette même joueuse ne sera pas suspendue pour un match de Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Cependant, si un joueur est lourdement suspendu par la FFSU en Championnat pour des motifs graves, la sanction pourra être étendue en Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs, selon recommandation de la FFSU.

Tout manquement à ces points, verra l'équipe sanctionnée. Sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'École de la Coupe de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Article 15 : Droit à l'image

Les joueuses participant à la compétition, s'engagent à céder leurs droits d'utilisation de l'image et autorisent donc, par la présente le Groupe Saint-Gobain et l'organisation à se faire photographier et/ou filmer pendant les événements de la Saint-Gobain Football Cup 2024-2025.

Les photographies et images réalisées pourront être reproduites, représentées, communiquées au public ou adaptées sur tout support par quelque moyen que ce soit, notamment les modes d'exploitation tels que presse et tout support de communication affichage, cinéma, vidéo, télévision, documents commerciaux, éditions papier, supports numériques (sites web, réseaux sociaux, email...), pour toute action de communication interne, toute opération promotionnelle et publicitaire, professionnelle ou grand public sous la seule réserve que les photographies et images réalisées ne portent pas atteinte à la dignité ou à la réputation des individus représentés.

Article 16 : Validation du règlement

L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment pour les besoins de la compétition.

L'équipe (école) par son inscription reconnaît avoir lu et accepté les conditions de participation aux Coupes de France Saint-Gobain des ESC et Ingénieurs.

Article 17 :

En cas de non-respect du règlement l'équipe pourra être disqualifiée.

Signature, nom de l'école et de son représentant
(Précédé de la mention « lu et approuvé »)

Réserves ou réclamations équipe A	Réserves ou réclamations équipe B

Les réserves portant sur la qualification ou l'identité des joueurs doivent être formulées par écrit sur la feuille de match avant le début de la rencontre, signées par le capitaine réclamant et contresignées par l'arbitre et le capitaine adverse après prise de connaissance. Si un joueur non inscrit sur la feuille de match entre en cours de partie, des réserves verbales motivées ou non sur sa qualification pourront être faites immédiatement en présence de l'arbitre, d'un juge de touche et du capitaine adverse. Elles seront ensuite inscrites sur la feuille de match à la mi-temps ou après la partie par le capitaine réclamant. L'arbitre en donnera connaissance au capitaine adverse et les contresignera avec lui.

Les réserves relatives aux questions techniques devront être précédées des réserves verbales formulées auprès de l'arbitre par le capitaine plaignant en présence d'un juge de touche et du capitaine adverse à l'arrêt de jeu qui est la conséquence de la décision contestée, ou au plus tard, à l'arrêt de jeu suivant. Si les réserves concernent un fait sur lequel l'arbitre n'est pas intervenu, elles devront être formulées dès le premier arrêt de jeu. A l'issue du match, l'arbitre inscrira lui-même ces réserves sur la feuille d'arbitrage, les fera contresigner par le capitaine réclamant, le capitaine de l'équipe et le juge de touche intéressé.

SIGNATURES

Cap. Equipe A	Cap. Equipe B	Arbitre 1	Juge de touche 1	Juge de touche 2
---------------	---------------	-----------	------------------	------------------

AVERTISSEMENTS - EXCLUSIONS - NOTES DE L'ARBITRE

JOUEURS BLESSÉS

NOM	Prénom	N° Licence	Localisation blessure et circonstances

Règle 2.1 : L'étudiant(e) ne pourra participer aux épreuves organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse dans le cas des sports collectifs: de son numéro de licence valide accompagné de la carte d'étudiant. La présentation des pièces ci-dessus signifie que l'A.S. est en possession du certificat de non contre indication à la pratique du sport de compétition.

En cas de non respect de ces dispositions ou de fraude avérée, les sanctions suivantes seront automatiquement appliquées :

- **Match perdu par forfait pour l'équipe fautive et suspension immédiate du ou des joueur(s) selon les règles des CMR ou CMN correspondantes**

Vérification des licences et des cartes d'étudiant

Le capitaine d'équipe et l'arbitre doivent vérifier les numéros de licence et les cartes d'étudiant. Toute réserve portant sur la qualification d'un joueur doit être formulée par le capitaine sur la feuille de match avant le début de la rencontre.

Règle 2.2 : Sports collectifs. Le forfait d'une équipe (sauf cas de force majeure) est prononcé si le nombre de joueurs requis par le règlement n'est pas présent sur le terrain 15 minutes après l'heure fixée pour le début de la rencontre...